



**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**  
**VOIRIE COMMUNALE**

# **AVIS À LA POPULATION**

(art. L1133-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Le Collège communal fait savoir que le Conseil communal a approuvé, en séance du 26 octobre 2016, une modification de la voirie communale portant sur :

- la création du réseau de voiries interne au permis d'urbanisation sollicité par l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) sur le site de la ZACC dite "de l'Espérance" ;
- le déplacement partiel du sentier n° 92 (qui sera repris dans la future voirie principale du lotissement).

Le texte de cette décision est repris intégralement ci-après.

Les plans du dossier peuvent être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture de l'administration communale (s'adresser au service urbanisme).

Tout tiers justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement (Service public de Wallonie - DGO4, rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes) dans les quinze jours à dater du présent affichage.

Ainsi fait à Braine-le-Château, le 9 novembre 2016.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(s) M. LENNARTS

(s) A. FAUCONNIER